



Faut-il se taire encore et encore ?

Description

« Un homme a tué sa compagne, samedi 26 août, dans ce quartier paisible et résidentiel de Sucy-en-Brie, dans le Val de Marne. » (Le Parisien).

« Une femme de 42 ans a été tuée, jeudi matin vers 9h20 en pleine rue, dans la commune de Croix de la Rochette en Savoie où elle réside. Elle venait de déposer l'un de ses enfants à la crèche quand elle a été agressée. Elle a reçu plus d'une dizaine de violents coups de machette. » (France info).

Combien de telles annonces macabres faudra-t-il lire chaque semaine, dans la presse, pour prendre conscience du féminicide, un fléau immonde et criminel qui perdure encore et toujours dans notre société ?

Ignorer le féminicide qui guette les femmes à chaque instant de leur vie, quelles que soient leurs conditions sociales ou culturelles, c'est comme se gaver de sacrilège, de lâcheté, de complaisance et de compromission.

Si les lois et les droits de l'homme sanctionnent les homicides, l'horrible fléau du féminicide quant à lui mérite des circonstances aggravantes.

Le chiffre macabre vient d'être dévoilé, une fois de plus, une fois de trop. En France, 118 femmes ont été tuées en 2022 par leurs compagnons ou ex-conjoints. Le plus souvent au moment d'une séparation.

Les études montrent qu'il y a eu 366 tentatives de féminicides au sein du couple en 2022, dont 267 victimes féminines, une recrudescence de faits qui indique une augmentation de 45% par rapport à l'année 2021.

118 victimes de féminicides, des femmes mortes sous la torture, tuées par la violence déchaînée de ceux qui partageaient leur vie, leur couche, leurs espérances, trahies par leur amour.

C'est un terrible fléau, un supplice immonde et silencieux que subissent encore et toujours de trop nombreuses femmes en France, et qui appelle le législateur à élaborer et proclamer des dispositifs

coercitifs intégrant des circonstances aggravantes lorsqu'il s'agit d'un féminicide, d'un gynécide ou d'un gynocide, tout autant à l'égard des actes de violence faites aux femmes.

Au commencement d'un féminicide, il y a souvent la volonté d'un homme de contrôler « sa » femme dans ses moindres faits et gestes, d'imposer par perversion et narcissisme sa domination sur « sa » compagne, « sa » chose, « son » objet, « sa » proie. La victime se retrouve captive, engluée dans une relation qui la détruit, sans défenses ni protection.

Une mécanique démoniaque s'enclenche alors, récurrente : l'homme se montre déterminé à posséder « sa » femme, elle tente de fuir, de lui échapper. Et lorsque la victime parvient à se libérer de l'emprise de son compagnon, ce dernier vit cet affranchissement comme une dépossession intolérable. La séparation devient dès lors l'élément déclencheur le plus fréquent des meurtres.

Un féminicide tous les trois jours en France, macabre statistique ! Ainsi, lutter contre ce fléau devient l'affaire de toute la société, du législateur au simple citoyen.

Rien ne sert à pointer un doigt accusateur à l'endroit des talibans afghans engoncés dans leur exécration misogyne, lorsque dans son propre pays des hommes aux cœurs de démons se révèlent aussi ignobles, à l'égard de la gente féminine, dans un silence coupable et lâche.

Et comme le disait Thucydide,* « Le mal ne vient pas seulement de ceux qui le commettent, il vient aussi de ceux qui peuvent l'empêcher, mais qui ne l'empêchent pas. »

Mohamed Guerroumi

Categorie

1. Édito

date créée

11 septembre 2023